

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION GUYANE
Place de l'Esplanade
97321 CAYENNE CEDEX

MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION DE SERVICES

MARCHE N° CCIG-973-0225
SERVICES DE NETTOYAGE DES LOCAUX ET DES
SURFACES VITRES DES BATIMENTS DES SITES
DE LA CCI/GUYANE

Règlement de Consultation
R. C.

Acheteur public :

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane
Boîte postale 49
97321 Cayenne Cedex

Objet de la consultation :

Services de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments des sites de la CCI/Guyane –N° CCI973-0225. (hors aéroport).

Etendue de la consultation :

Appel d'offres ouvert avec négociation et allotissement passé en application des articles du Code de la Commande publique :
Article R2124-4
Article R2113-1

Référence marché :

N° **CCI973-0225**
Nom : **Services de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments des sites de la CCI/Guyane –N° CCI973-0225. (hors aéroport).**

Personne responsable du marché : Madame la Présidente de la CCIG

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du code de la commande publique, auquel renvoie l'article R. 2391-28 du même code (nantissements ou cessions de créances) :

Cheffe du service financier de l'aéroport Cayenne-Félix Eboué
CHORUS / Identifiant de structure :
18973302500069 (CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION GUYANE)

Personne habilitée à donner des renseignements techniques :

Service Exploitation du Siège

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de la CCIRG

1. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

La présente consultation est une procédure d'appel d'offres avec négociation et allotissement qui se déroulera en deux phases distinctes : la première phase concerne la sélection des candidatures et la seconde phase l'examen des offres remises par les candidats préalablement sélectionnés.

Phase candidature

Les plis contenant les candidatures devront être déposés sous une forme électronique dans les conditions prévues à l'article 7 ci-après.

Phase offre

Une lettre de consultation sera transmise aux candidats sélectionnés par voie dématérialisée. Elle comprendra les pièces du dossier de consultation des entreprises (règlement de la consultation, acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières, ...). Le règlement de la consultation précisera la liste des documents constituant l'offre, ainsi que leurs modalités de remise et de jugement

2. OBJET, FORME, DUREE DU MARCHÉ

2.1.- Procédure de passation et objet de la consultation

La présente consultation a pour objet, sous l'autorité de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Guyane (CCIRG) : **Services de nettoyage des locaux et des surfaces vitrées des bâtiments des sites de la CCI/Guyane –N° CCI973-0225.**

Ces prestations concernent les sites suivants :

- Hôtel Consulaire qui regroupe le Service Général et le CFA
- Antenne de Kourou
- Antenne de Saint-Laurent qui regroupe le Service Général et le CFA
- Ecole de Commerce et de Gestion

Elle est passée selon la procédure prévue à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique (allotissement)

Ces prestations regroupent l'ensemble des services de nettoyage des locaux, vitrerie et mobilier compris, permettant un usage quotidien des locaux de l'établissement dans de parfaites conditions de confort, d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.

2.2 - Forme et durée du marché

Le marché est passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert avec négociation et allotissement.
Le marché est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de notification.

Le marché peut être reconduit par périodes successives d'un (1) an et ce, deux (2) fois au maximum. Le titulaire du marché ne pourra refuser sa reconduction.

Le marché est réputé reconduit si aucune décision contraire n'a été notifiée au titulaire au plus tard un (1) mois avant la date anniversaire du présent marché.

Les avenants le cas échéant conclus en cours d'exécution du marché en sont également des pièces constitutives.

3. SOUS-TRAITANCE ET GROUPEMENTS

Néant.

4. CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET VARIANTES

➤ CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

a. La lettre de candidature

La lettre de candidature est établie conformément au DC1 (téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>)

b. La déclaration du candidat

La déclaration du candidat est établie conformément au DC2 (téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>)

c. La copie du ou des décisions judiciaires prononcées, si l'entreprise est en redressement judiciaire ou en sauvegarde.

d. Une présentation du candidat et de ses principales références datant de moins de trois ans et vérifiables (indiquez les coordonnées du client et le nom d'un contact) pour des prestations similaires

e. L'attestation que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4, une déclaration sur l'honneur.

Selon l'article R2143-11 du Code de la Commande Publique, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils ont la possibilité de justifier de leur capacité financière, technique et professionnelle à exécuter le marché par celles d'un ou plusieurs autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre eux et ces autres opérateurs.

f. Capacités techniques :

En matière de fournitures et services, le candidat devra proposer une description technique des mesures employées pour s'assurer de la qualité de prestations, du respect de la réglementation en vigueur concernant les mesures de sûreté, de sécurité et autres.

Le candidat devra indiquer également :

- l'effectif moyen annuel ainsi que l'encadrement sur les trois (3) dernières années, et
- le niveau d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprises et notamment des responsables et de l'encadrement (superviseur, chef d'équipe...) de prestation de services de même nature que celle du présent marché.

g. Capacités professionnelles :

Dans le cadre du présent marché, le candidat devra également indiquer :

- la liste des principaux services effectués au cours de ces trois (3) dernières années correspondant au lot pour lequel ou lesquelles il souhaite proposer son offre.

En plus, pour chaque entité (clients), le candidat devra indiquer le nom du client, le montant, la date, les coordonnées (adresse), le nom d'un contact au sein de l'entité, joindre des coordonnées téléphoniques et du mail.

- Une déclaration du matériel,
- Les moyens et de l'équipement technique dont dispose le candidat pour l'exécution des prestations ;
- L'habilitation «Hob0»

h. Capacités financières :

Le candidat devra remettre une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux, objet du marché, réalisés au cours des (3) trois derniers exercices disponibles.

Le candidat devra également fournir :

- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- bilans ou extraits de bilans, concernant les (3) trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

Selon l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique, le candidat peut présenter sa candidature avec le DUME : Document Unique de Marché Européen, accompagné des pièces indiquées ci-dessus.

➤ VARIANTES

Aucune variante n'est autorisée

5. ARTICLE 5 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Les contrats sont conclus à titre onéreux avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Article 5-1 : Décomposition de la consultation

La consultation est allotie comme suit :

- **Lot 1 : SERVICE GENERAL**
 - Lot 1-A : Hôtel consulaire
 - Lot 1-B : Antenne de Kourou
 - Lot 1-C : Antenne de Saint Laurent
- **Lot 2 : FORMATION CFA**
 - Lot 2-A : CFA/Hôtel consulaire
 - Lot 2-B : CFA/Antenne de Saint Laurent
- **Lot 3 : Ecole de Gestion et de Commerce**

Il est possible de soumettre des offres pour :

- Un seul lot
- L'ensemble des lots

Article 5-2 : Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

| Code principal | Description |
|----------------|------------------------------------|
| 90910000 | SERVICES DE NETTOYAGE |
| 90911200 | SERVICES DE NETTOYAGE DE BATIMENTS |
| 90911300 | SERVICES DE NETTOYAGE DE VITRES |

Article 5-3 : Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application de la procédure négociée article R2122-7 du CCP, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

6. APPRECIATION DES CANDIDATURES

Les candidatures reçues hors délai seront éliminées, selon l'article R2143-2.

Pourront être éliminés en application de l'article R2142-14 du code de la Commande Publique :

- ↳ Les candidats qui n'auront pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés, datés et signés ;
- ↳ Les candidats dont les capacités techniques et financières pour la réalisation des prestations du marché, seront jugées insuffisantes, après analyse des éléments fournis dans la déclaration du candidat ainsi que dans ses références

Si le Pouvoir Adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de **Cinq (5) jours ouvrés**, à compter de la réception de cette demande.

Selon l'article R2144-7, si le candidat ne fournit pas les documents, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

7. MODALITES DE TRANSMISSION ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

➤ MODALITES DE TRANSMISSION

Le pli doit contenir les documents, énumérés à l'article 4 du présent règlement, relatifs à la candidature.

Dépôt des offres sur la plateforme de dématérialisation

Les candidatures et les offres électroniques pourront être déposées à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Tout dépôt sur un autre site ou sur adresse électronique est nul et non avenu rendant ainsi irrecevable le pli de l'opérateur économique. Les soumissionnaires disposent sur le site d'une aide pour les procédures électroniques qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des candidatures et des offres (Cf. article 6 du présent document).

En outre pour toutes demandes d'assistance technique, question ou tout problème rencontré, le soumissionnaire peut contacter les conseillers techniques du site <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
Par téléphone : 01 76 64 74 07

Le pli dématérialisé comporte les éléments relatifs à la candidature et les éléments relatifs à l'offre. Les opérateurs économiques doivent constituer et déposer leur candidature et offre en ligne par transmission électronique.

La forme des documents transmis par le soumissionnaire doit permettre à la CCI de la Région Guyane d'ouvrir les pièces sans le concours de celui-ci.

Les documents électroniques pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

La CCI de la Région Guyane ne pourra être tenue pour responsable des dommages, troubles, directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

Le soumissionnaire transmet sa candidature et son offre impérativement avant la date et l'heure limites figurant à l'article 7 du présent document. Un message lui indique que l'opération de dépôt de la réponse a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Le pli dont l'avis de réception (figurant sur la plate-forme) est délivré après la date et l'heure limites fixées dans l'avis d'appel public à la concurrence est rejeté sans être ouvert.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie au soumissionnaire que sa réponse n'est pas parvenue à l'administration.

LE DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPEEN (DUME)

Conformément à l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique, le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché.

Le DUME est disponible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter?lang=fr>.

Le DUME remis par le candidat est rédigé en langue française.

Le candidat n'est pas autorisé à se limiter à indiquer dans le DUME qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci. Il doit également fournir à l'appui du DUME, les documents mentionnés précédemment à l'article 4 du présent règlement de la consultation.

Copie de Sauvegarde

Le candidat peut, à titre de copie de sauvegarde, transmettre sur support papier ou support physique électronique (Cd, clé USB, DVD...etc.) sa candidature et son offre. Cette copie de sauvegarde doit impérativement parvenir dans les délais impartis visés à l'article 7 du présent document.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans une enveloppe scellée comportant la mention lisible de « COPIE DE SAUVEGARDE ».

A défaut d'une telle mention la candidature et l'offre seront déclarées irrecevables.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte par l'acheteur que dans les cas suivants :

1. Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
2. Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais et identifiée comme telle.

Les candidatures, même volumineuses, doivent parvenir complètes dans les délais fixés par le pouvoir adjudicateur. Dans le cas où une candidature est susceptible d'entraîner la transmission de documents volumineux, et pour éviter tout retard consécutif aux aléas de transmission électronique qui pourraient en résulter, il appartient à l'opérateur économique d'envoyer son pli électronique dans les temps

Il est à noter que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à remettre.

Formats de transmission

Hormis les documents fournis dans le dossier de consultation électronique, les fichiers remis par les candidats doivent être au choix des formats compatibles suivants :

- PDF ;
- doc (Word version 2000 ou équivalent) ;
- xls (Excel version 2000 ou équivalent) ;

- ppt (Powerpoint version 2000 ou équivalent)
- suite Open Office.
- Word 2007 , Excel 2007, Powerpoint 2007 (ou version supérieure)
- Autocad LT (version 2006, 2007, 2010, 2011, 2014)

Les opérateurs économiques sont invités à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe »,
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros ».

L'antivirus utilisé par la CCI de la Région Guyane est Sophos,

Dans l'hypothèse où le candidat prévoit d'envoyer des documents qui ne sont pas des fichiers informatiques, il doit prévoir de les scanner avec une définition adaptée à la fois à la lisibilité et au poids de l'image obtenue.

La CCI de la Région Guyane se réserve le droit de convertir les formats (dans lesquels ont été encodés les fichiers transmis) au moment de l'archivage et ceci afin d'assurer leur lisibilité dans le moyen et long terme.

Les soumissionnaires s'assurent avant la constitution de leur pli que les fichiers transmis ne comportent pas de programme informatique malveillant.

Si un programme informatique malveillant est détecté, un programme de réparation du document contaminé pourra être mis en œuvre. Dans cette hypothèse :

- soit le document retrouve son intégrité initiale et peut être examiné dans le cadre de la procédure. Il est à noter qu'aucune réparation ne peut garantir la conformité de la candidature par rapport à celle transmise à l'origine.
- soit le document ne peut pas être réparé, dans ce cas la CCI de la Région Guyane considérera ce document comme nul ou incomplet. L'opérateur économique en est informé dans les conditions du Code de la Commande publique.

Si le candidat a envoyé une copie de sauvegarde conformément aux dispositions de l'article 6 du présent document, cette dernière sera ouverte et analysée.

Attention : Si la copie de sauvegarde contient elle-même un programme malveillant, la CCI de la Région Guyane tentera une réparation dans les mêmes conditions que celles visées ci-dessus.

Aide à la réponse dématérialisée

Afin de faciliter la prise en main de l'outil et la remise des plis dématérialisés le site <https://www.marches-publics.gouv.fr/> dispose de plusieurs outils d'aide.

1. Rubrique Aide

Dans le menu de gauche la rubrique aide est composé des sous rubriques suivantes :

- Première visite,
- Guide d'utilisation,
- Assistance,
- Documents de référence,
- Modules d'Autoformation,
- Outils informatiques.

Cette documentation apporte des précisions notamment sur les modalités de transmission des plis et sur les outils requis pour une réponse électronique.

Assistance

L'assistance téléphonique peut être jointe du lundi au vendredi ou via le formulaire en ligne de 9h00 à 19h00 heures de Paris.

Modules d'autoformation à destination des opérateurs économiques

En complément du manuel d'utilisation, un module d'auto-formation a été développé pour permettre l'apprentissage de l'utilisation de la plate-forme.

2. Rubrique « Se préparer à répondre »

La rubrique « se préparer à répondre », permet à l'opérateur économique de tester son environnement de travail et de vérifier la conformité de celui-ci avec les pré-requis de la plate-forme.

Test de configuration du poste de travail

Cette page permet d'établir un diagnostic du poste de travail pour remettre une réponse électronique.

Consultation de test

En complément du test de configuration, en vue de s'assurer à 100 % du bon fonctionnement de son poste de travail, le soumissionnaire est invité à simuler une réponse à la consultation, en amont de la date de remise des plis, à l'aide de la « consultation de test ».

Outils informatiques

Les outils informatiques susceptibles d'intéresser le soumissionnaire sont rassemblés dans cet espace.

Parmi les fonctionnalités proposées on trouve :

- Génération de document pdf.
- Outil de compression/décompression

8. CONDITIONS DE DELAI

Article 8-1 : Date limite de remise des offres

VENDREDI 14 MARS 2024 à 12 h de Guyane

Article 8-2 : Date limite de dépôt des questions

10 Jours avant la date de remise des offres

Article 8-3 : Délai limite de validité des offres

6 (six) mois à compter de la date limite de réception des offres.

9. CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

Les opérateurs économiques peuvent présenter leur offre sous forme de candidat unique ou sous forme de groupement momentané d'entreprises

Il est interdit aux soumissionnaires de présenter plusieurs offres agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le candidat pourra répondre à un ou plusieurs lots.

Les groupements momentanés d'entreprises, solidaires ou conjoints, ont été autorisés. La composition d'un groupement ne peut être modifiée entre la remise des candidatures et la remise des offres. Dans le cas d'un groupement conjoint, la CCI/G imposera, pour l'attribution du marché, que le mandataire du groupement soit solidaire